



PRÉSENTATION DE LA RÉSERVE SANITAIRE



LA RÉSERVE SANITAIRE

- Une communauté de professionnels de santé et du secteur sanitaire volontaires et mobilisables : médecins, infirmiers, pharmaciens, techniciens de laboratoire, manipulateurs radio, préparateurs en pharmacie, épidémiologistes, psychologues, ...
- Capable d'intervenir dans un délai très court, la Réserve sanitaire tient à disposition un large éventail de compétences pour venir en renfort lors de situations sanitaires exceptionnelles
- Pas d'intervention pas en « premier recours »
- Renforce l'offre de soins, en soutien et sous la coordination de l'ARS et/ou des équipes locales



MOBILISATION DE LA RÉSERVE SANITAIRE

La Réserve sanitaire n'est pas une organisation humanitaire, elle ne s'autosaisit pas et est mobilisée en cas de situations sanitaires exceptionnelles pour répondre à une crise au nom de l'Etat

- **Demande de mobilisation par une autorité tierce :**
 - Ministère en charge de la Santé via un arrêté de mobilisation
 - Une ARS via une saisine à Santé publique France
 - Un autre ministère tel que le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

- **A différents moments, selon la demande**
 - En prudentiel
 - Au début de la crise
 - Lors du pic de la crise
 - Au retour à la normale



DÉFINITION D'UNE SITUATION SANITAIRE EXCEPTIONNELLE (SSE)

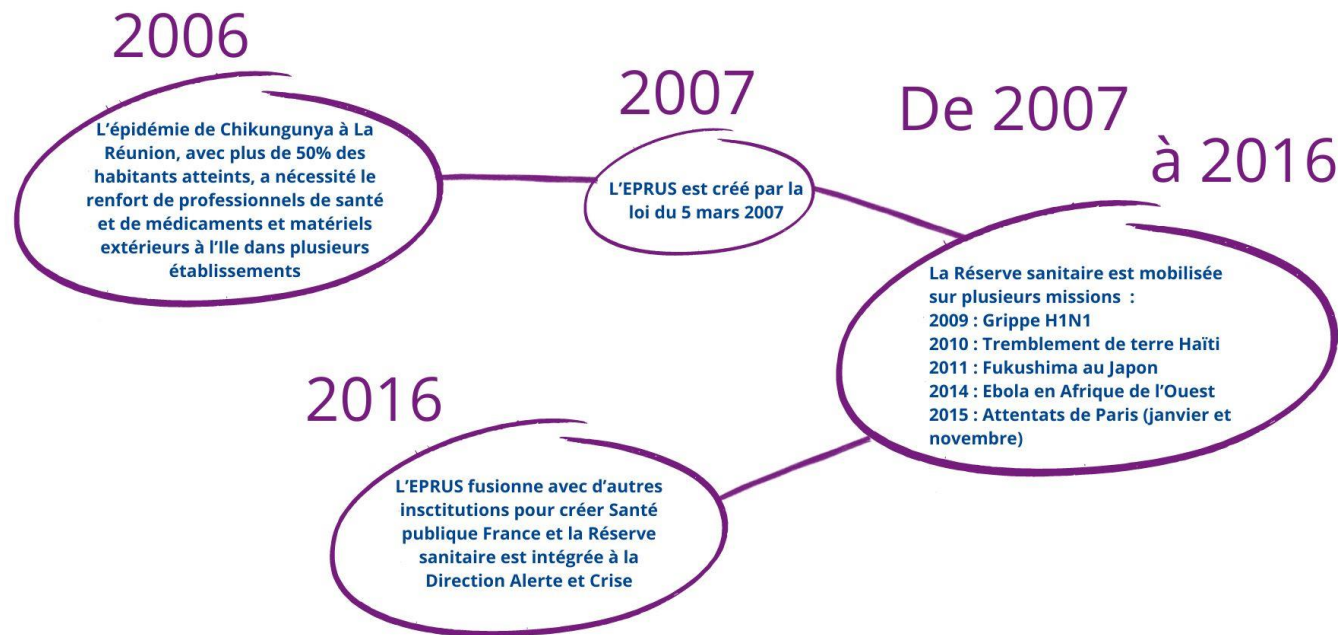
- La survenue d'un événement émergent, inhabituel et/ou méconnu, qui peut impacter la santé des populations ou le fonctionnement du système de santé au regard de :
 - sa nature : sanitaire ou aux répercussions sanitaires
 - son ampleur : départementale, régionale ou nationale
 - son origine : nationale ou internationale
 - sa dynamique : nécessitant des mesures de gestion d'urgence ou, au contraire, relever d'une temporalité plus lente (spécificité d'une crise à caractère sanitaire pouvant nécessiter une expertise particulière ou des investigations épidémiologiques par exemple)

- Exemple de SSE ayant nécessité la mobilisation de la Réserve sanitaire
 - Attentats : Paris en 2015, Nice en 2016
 - Ouragan IRMA en 2017
 - Pandémie Covid-19 de 2020 à 2023
 - Rattrapage vaccinal en milieu scolaire à Mayotte de 2022 à 2023

CRÉATION DE LA RÉSERVE SANITAIRE

L'Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS) a été créé par la loi n°2007-294 du 5 mars 2007 relative à la préparation du système de santé à des menaces sanitaires de grande ampleur.

Objectif : assurer des moyens de lutte contre les menaces sanitaires graves du point de vue matériel et humain. Il était constitué de deux entités : l'Établissement pharmaceutique et de la Réserve sanitaire.





LA RÉSERVE SANITAIRE DANS SANTÉ PUBLIQUE FRANCE

- Agence nationale de santé publique créée en 2016 suite à la fusion de 4 entités :
 - l'Institut national de Veille Sanitaire (InVS)
 - l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (INPES)
 - l'Établissement de Préparation et de Réponse aux Urgences Sanitaires (EPRUS)
 - le Groupement d'intérêt public Addictions Drogues Alcool Info Service (ADALIS)

- Organisée en plusieurs directions métiers, transversales et supports
 - Direction des Maladies Infectieuses
 - Direction des Ressources Humaines
 - Direction Alerte et Crise
 - ...

- Une unité de la Direction Alerte et Crise qui en compte 2 autres :
 - L'Unité de Coordination Alerte et Crise : point focal pour la remontée des alertes sanitaires
 - L'unité Etablissement Pharmaceutique : gère le stock stratégique de l'Etat (ex EPRUS)

- Anime de la Réserve sanitaire



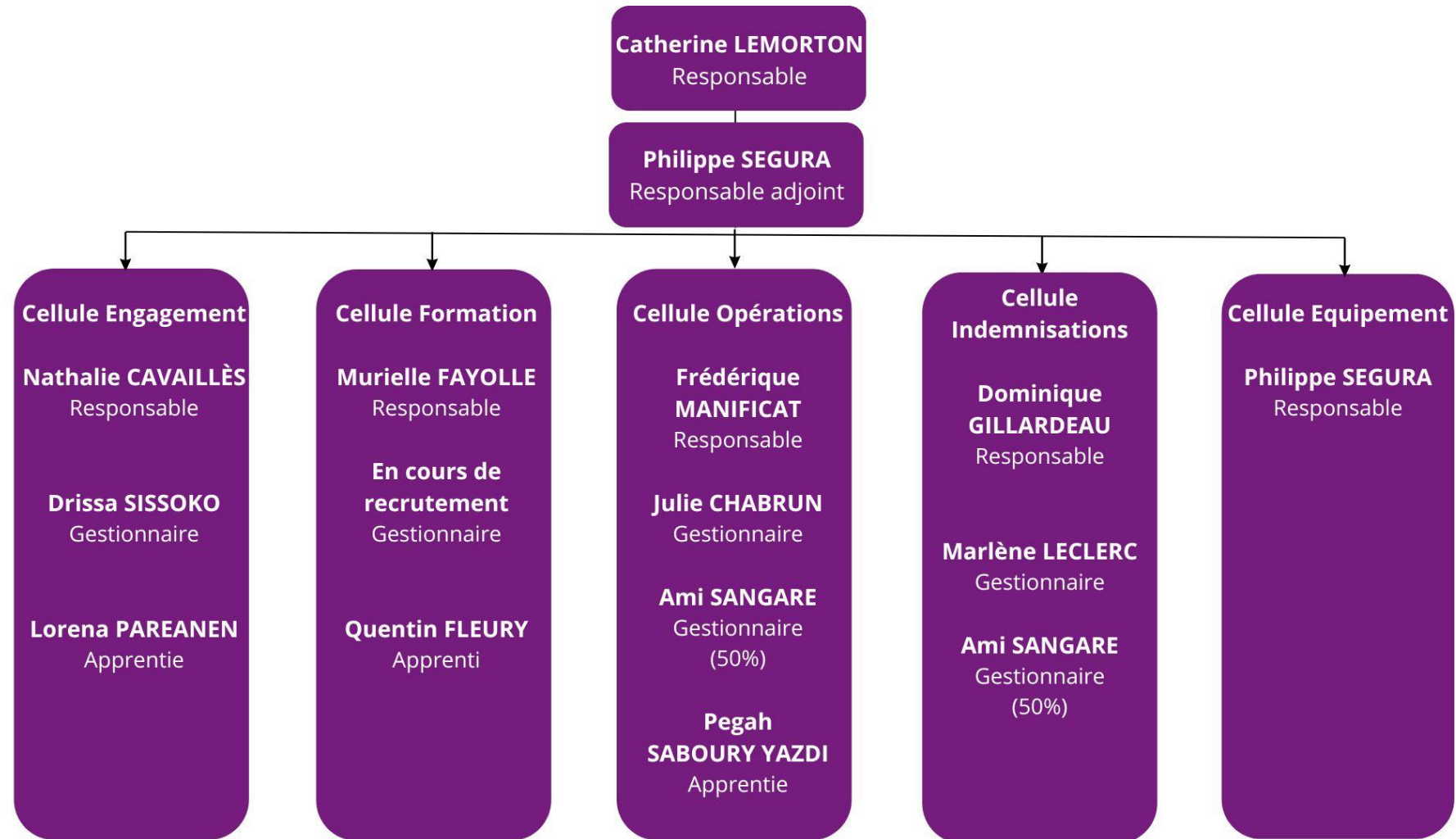
COMPOSITION DE L'UNITÉ RÉSERVE SANITAIRE 1/2

- Une responsable

- Un responsable adjoint

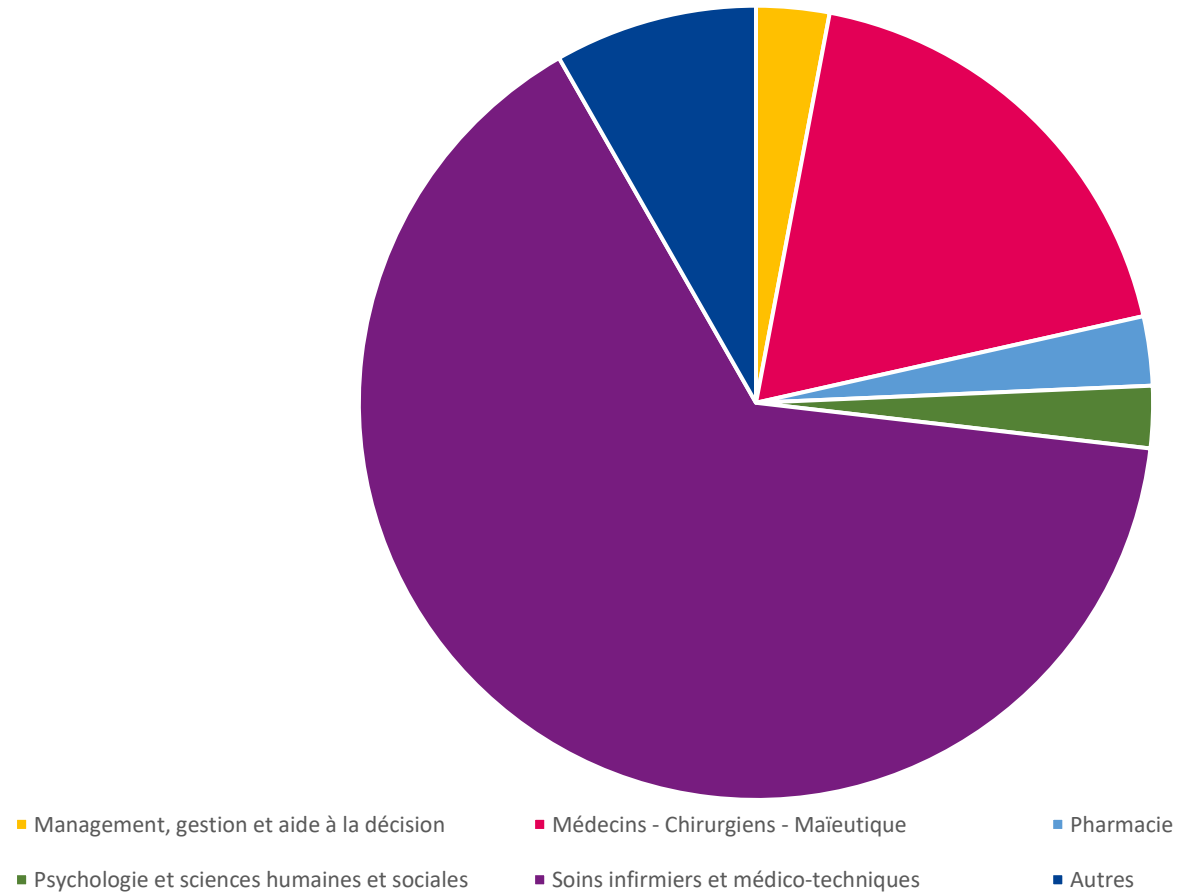
- 5 cellules avec des responsables de cellules, des gestionnaires et des apprentis
 - Cellule Engagement : instruction des dossiers d'engagement et réponse aux interrogations des réservistes et employeurs
 - Cellule Formation : organisation des formations
 - Cellule Opérations : organisation des missions
 - Cellule Indemnités : indemnisation des réservistes et traitement des états de frais
 - Cellule Equipement : gestion des équipements nécessaires pour les missions et formations

COMPOSITION DE L'UNITÉ RÉSERVE SANITAIRE 2/2



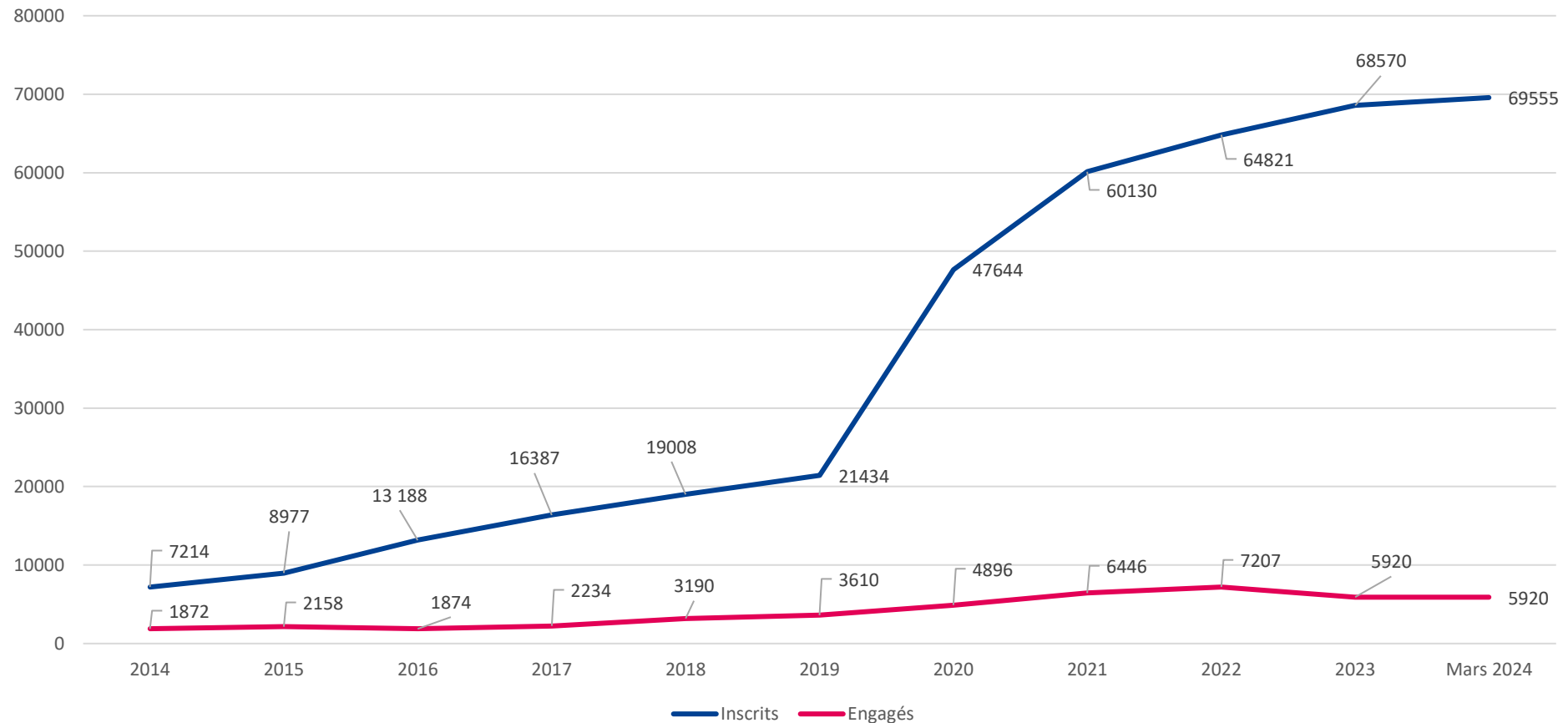
LA RÉSERVE SANITAIRE EN CHIFFRES 1/2

Répartition du vivier par famille de métier



LA RÉSERVE SANITAIRE EN CHIFFRES 2/2

Evolution du vivier de 2014 à mars 2024



LA RÉSERVE SANITAIRE EN 2023

LA RÉSERVE SANITAIRE EN 2023

Engagement

68 658
PROFESSIONNELS
INSCRITS



5 813
RÉSERVISTES
ENGAGÉS

1742
CONTRATS
SIGNÉS



Formation

776
RÉSERVISTES
FORMÉS



60
JOURS DE
FORMATION

3 065
HEURES EN
E-LEARNING



Opération



31 014
JOURS DE MISSIONS

3 114
RÉSERVISTES
MOBILISÉS SUR
329 MISSIONS



111
ALERTES
LANCÉES



L'ENGAGEMENT DANS LA RÉSERVE SANITAIRE

■ Volontariat indemnisé

- Signature d'un contrat d'engagement avec Santé publique France
- Cadre juridique sécurisé (indemnisation, assurances, ...)

■ Un dossier à constituer en ligne

- Complétude du dossier administratif : état civil, activité professionnelle et aptitude médicale
- Ajout des pièces justificatives (diplôme, preuve d'exercice, certificat médical d'aptitude, ...)
- Signature d'un contrat d'engagement et envoi du contrat par courrier pour instruction par la Réserve sanitaire

Condition d'activité : il faut avoir commencé à exercer (pas de durée minimale exigée pour s'engager)

■ Un engagement de 3 ans qui n'engage pas à partir en mission !

- Ni le réserviste : volontariat pour partir en mission ou participer aux formations
- Ni Santé publique France : possibilité de ne jamais partir en mission

■ Le contrat d'engagement dépend du statut d'exercice professionnel

- 7 statuts : agent public, salarié de droit privé, sans employeur, libéral, étudiant, interne et retraité
- En cas de changement, il faut mettre à jour le dossier et signer un nouveau contrat

La Réserve sanitaire ne constitue pas un emploi, le contrat d'engagement n'est pas un contrat de travail



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 1/6

- Professionnels de santé en exercice ou ayant cessé d'exercer leur profession depuis moins de 5 ans

Professions qui dépendent d'un ordre professionnel

- Médecin
- Chirurgien-dentiste
- Sage-femme
- Pharmacien
- Infirmier
- Masseur-kinésithérapeute
- Pédicure-podologue

Professions sans ordre professionnel

- Préparateur en pharmacie
- Ergothérapeute
- Psychomotricien
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Manipulateur d'électroradiologie médicale
- Technicien de laboratoire médical
- Audioprothésiste
- Opticien-lunetier
- Prothésiste
- Orthésiste
- Diététicien
- Aide-soignant
- Auxiliaire de puériculture
- Ambulancier



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 2/6

- Professionnels du secteur sanitaire en exercice ou ayant cessé d'exercer leur profession depuis moins de 3 ans

Arrêté du 1er avril 2008 relatif aux conditions d'activité, d'expérience professionnelle ou de niveau de formation requises pour l'engagement dans la réserve sanitaire

- 1° Les inspecteurs de l'action sanitaire et sociale ;
- 2° Les ingénieurs du génie sanitaire, les ingénieurs d'études sanitaires, les techniciens sanitaires et de sécurité sanitaire et les adjoints sanitaires ;
- 3° Les ingénieurs, techniciens supérieurs et adjoints techniques territoriaux exerçant des fonctions à caractère sanitaire ;
- 4° Les agents non titulaires de l'Etat et de la fonction publique territoriale exerçant des fonctions techniques dans les domaines d'activité des agents mentionnés aux 2° et 3° ;
- 5° Les personnels des établissements publics nationaux à caractère sanitaire ;
- 6° Les vétérinaires et les personnes exerçant une activité professionnelle dans les services vétérinaires ;
- 7° Les personnes autorisées à faire un usage professionnel du titre de psychologue dans les conditions définies par l'[article 44 de la loi du 25 juillet 1985 susvisée](#) ;
- 8° Les thanatopracteurs ;
- 9° Les personnes exerçant une activité professionnelle dans un établissement sanitaire, médico-social ou une entreprise de transport sanitaire ;
- 10° Les anciens professionnels relevant de l'une des catégories mentionnées aux 1° à 9° ayant cessé leur activité depuis moins de trois ans.



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 3/6

- Professionnels éligibles par leur profession
 - Inspecteur de l'action sanitaire et sociale
 - Ingénieur du génie sanitaire
 - Ingénieur d'études sanitaires
 - Technicien sanitaire
 - Technicien de sécurité sanitaire
 - Adjoint sanitaire
 - Ingénieur, technicien supérieur et adjoint technique titulaire ou non titulaire de l'Etat et de la fonction publique territoriale exerçant des fonctions à caractère sanitaire
 - Vétérinaire
 - Psychologue (personnes autorisées à faire un usage professionnel du titre de psychologue)
 - Thanatopracteur



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 4/6

■ Professionnels éligibles par leur lieu d'exercice

- Etablissements sanitaires, médico-sociaux ou entreprises de transport sanitaire : hôpital (CH, CHU), clinique, EHPAD, ... public ou privé
- Etablissements publics nationaux à caractère sanitaire : ARS, Santé publique France, ...
- Services vétérinaires (au sens administratif)
- Toute agence dont l'activité principale est la santé

■ Exclusion

- Les personnels NON SOIGNANTS des associations, comme la Croix Rouge...
- L'UNICEF, ...
- Tout établissement social



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 5/6

- Internes en médecine, pharmacie et odontologie

- Étudiants
 - Etudiant poursuivant des **études médicales** : avoir validé la 6^{ème} année d'études médicales, ou la 5^{ème} année d'études médicales pour effectuer des actes infirmiers.
 - Etudiant poursuivant des **études odontologiques** : avoir validé la 5^{ème} année d'études odontologiques.
 - Etudiant poursuivant des **études pharmaceutiques** : avoir validé la 5^{ème} année d'études pharmaceutiques, ou être inscrit en 3^{ème} année d'études de pharmacie + avoir réalisé le stage officinal prévu (pour effectuer des tâches de préparateur en pharmacie).
 - Etudiant poursuivant des **études de sages-femmes** : avoir validé la 3^{ème} année des études de sage-femme.
 - Etudiant poursuivant des études d'**infirmiers** : avoir validé la 2^{ème} année d'études d'infirmiers ou être inscrit en 3^{ème} année d'études.
 - Etudiant poursuivant des études de **masseurs-kinésithérapeutes** : avoir validé la 2^{ème} année d'études de masseurs-kinésithérapeutes ou être inscrit en 3^{ème} année d'études.



QUI PEUT ÊTRE RÉSERVISTE SANITAIRE ? 6/6

Le réserviste sanitaire doit :

- Être autorisé à travailler et à exercer sa profession en France (notamment via l'inscription à l'ordre professionnel pour les professions concernées)
- Ne pas faire l'objet d'une mesure de suspension ou d'interdiction d'exercer sa profession



COMMENT DEVENIR RÉSERVISTE SANITAIRE ?

Inscription sur la plateforme de
la Réserve sanitaire :

<https://www.reservesanitaire.fr>

The screenshot shows the registration page for the Sanitary Reserve. At the top, there are logos for 'RÉSERVE SANITAIRE' and 'Santé publique France', along with a welcome message: 'Bienvenue sur l'espace de la Réserve sanitaire !'. A login section is visible with fields for 'e-mail' and a password, and a 'Connexion' button. Below this, a registration form is displayed with the following fields: 'Nom', 'Prénom', 'E-mail', 'Confirmer votre e-mail', 'Mot de passe', 'Confirmez votre mot de passe', and 'N° RPPS'. A dropdown menu for 'Statut' is set to 'Sélectionnez'. There is also a field for 'Numéro de téléphone principal'. A CAPTCHA image with the code '493d8c' is shown for 'Validation graphique', with a 'Rafraîchir' button and a prompt to 'Entrez le code de sécurité ci-dessus'. A 'JE M'INSCRIS' button is at the bottom right.

Pour devenir réserviste sanitaire :

- 1 Créer son profil sur ce site sécurisé
- 2 Charger les justificatifs demandés
- 3 Imprimer le contrat d'engagement, le signer et l'envoyer par la Poste

Pour avoir plus d'informations :

- Consulter la page Réserve sanitaire du site de Santé publique France
- Poser vos questions 24h/24, 7j/7 sur la page Facebook officielle de la Réserve sanitaire

LA FORMATION

- Formation à la fonction de réserviste sanitaire
- Plusieurs formations proposées en présentiel à tous les réservistes
 - Journées d'information en région
 - Exercices terrains pour les réservistes sanitaires
 - Formations Habillage/Déshabillage NRBC
- Des formations proposées à des réservistes aux fonctions particulières
 - Stages pour les référents et logisticiens
 - Séminaire des formateurs
 - Séminaire des référents et logisticiens
- La formation Task Force Sanitaire Internationale
 - Obligatoire pour les réservistes de la Task Force Sanitaire Internationale
- Formations en ligne
 - Plateforme d'e-learning (accès si « engagé » dans la Réserve sanitaire)
 - Accès à la formation BSAFE de l'ONU (sécurité en mission)
- Non obligatoire pour partir en mission : les formations sont recommandées

🏠 Catalogue
☰ Mon parcours formation

TOUTES NOS FORMATIONS

<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Formation Task Force Sanitaire Internationale</p> <p>Prochaine session : 14/03/2024 Lieu : à définir Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>STAGE pour les référents et les logisticiens</p> <p>Prochaine session : 18/03/2024 Lieu : à définir Durée : 5 jours</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Formation Habillage Déshabillage NRBC</p> <p>Prochaine session : 25/03/2024 Lieu : Agence Santé publique France (94) Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>
<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Formation Habillage Déshabillage NRBC</p> <p>Prochaine session : 26/03/2024 Lieu : Agence Santé publique France (94) Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Journée d'information LYON</p> <p>Prochaine session : 28/03/2024 Lieu : Hôtel Mercure Lyon Lumière (69) Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>EXERCICE TERRAIN équipe formateurs</p> <p>Prochaine session : 07/04/2024 Lieu : à définir Durée : 6 jours</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>
<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>EXERCICE TERRAIN pour les réservistes</p> <p>Prochaine session : 08/04/2024 Lieu : à définir Durée : 5 jours</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Journée d'information MARSEILLE</p> <p>Prochaine session : 23/05/2024 Lieu : à définir Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>	<div style="background-color: #eee; padding: 5px; border: 1px solid #ccc;"> <p>Formation Habillage Déshabillage NRBC</p> <p>Prochaine session : 27/05/2024 Lieu : Agence Santé publique France (94) Durée : 1 jour</p> <p style="background-color: #0056b3; color: white; padding: 2px; text-align: center;">Détails +</p> </div>

LES FORMATIONS POUR TOUS LES RÉSERVISTES

■ Journées d'information en région (1 jour)

- Fonctionnement de la Réserve sanitaire
- Droits et devoirs du réserviste sanitaire
- Déroulement d'une mission

Préalable : dossier complet

■ Exercices terrains pour les réservistes sanitaires (5 jours)

- Formation immersive
- Mise en situation de mission
- Programme non communiqué à l'avance

Préalable : dossier complet + sélections (places limitées)

■ Formations Habillage/Déshabillage NRBC (1 jour)

- Acquisition de la technique d'habillage et de déshabillage avec EPI utilisé dans un contexte NRBC (nucléaire, radiologique, biologique, chimique)

Préalable : dossier complet + sélections (places limitées)



Journée d'information de Rennes – Septembre 2023



Formation Habillage/Déshabillage NRBC
Novembre 2023



LES FORMATIONS POUR LES RÉSERVISTES AUX FONCTIONS PARTICULIÈRES

■ Stages pour les référents et logisticiens (5 jours)

- Ateliers et exercices de mise en situation
- Renforcement des compétences : leadership, esprit d'équipe et gestion des situations difficiles

Préalable : dossier complet + être identifiés en tant que tels

■ Séminaire des référents et logisticiens (2 jours)

- Rencontre avec la Direction de Santé publique France et l'équipe de la Réserve sanitaire
- Échange, partage d'expériences

Préalable : dossier complet + être identifiés en tant que tels

■ Séminaire des formateurs (4 jours)

- Préparation des formations pour les réservistes sanitaires pour l'année civile suivante

Préalable : dossier complet + être identifiés en tant que tels



LES OPÉRATIONS 1/4

Alertes envoyées par mail

- Dès la réception de la validation de la demande de renfort de la part des autorités sanitaires
- Aux volontaires dont les professions sont ciblées par le besoin
- Précision du contexte, des dates de mission, profils recherchés, dates de début et de fin de sélection et les éventuelles conditions (ex : vaccin)
- Des rotations de une semaine à un mois sont organisées selon l'opération et l'évaluation des besoins sur place

Les besoins ne peuvent pas être anticipés à l'avance et peuvent différer d'une rotation à une autre

[Êtes-vous disponible ?](#)

[Afficher la version en ligne](#)

Candidatures

- Si le volontaire est intéressé, disponible et possède les compétences demandées

Aucune formation ou remise à niveau dispensée sur place, il faut être autonome sur le poste

- Questionnaire de candidature à compléter et accessible via un lien dans l'alerte
- Candidature possible pour une ou plusieurs rotations
- Plusieurs candidatures possibles sur plusieurs postes
- Expérience professionnelle à détailler +++

Tout volontaire ayant renseigné sa profession dans son dossier reçoit les alertes et peut candidater

Il devra avoir un dossier complet pour être mobilisé

Sélections

- En fonction des expériences et postes disponibles
- En cas de candidature retenue, le candidat est contacté par téléphone

ALERTE RESERVE SANITAIRE



Contexte

Le département de Mayotte est confronté structurellement à des difficultés d'attractivité et de fidélisation des professionnels de santé sur son territoire et particulièrement aux urgences du Centre hospitalier de Mayotte (CHM).

En accord avec le Ministère en charge de la Santé, l'ARS de Mayotte demande la poursuite du renfort de la Réserve sanitaire en médecins et IDE avec expérience aux urgences.

Extrait de l'alerte Renfort Urgences CH de Mayotte
Février 2024



LES OPÉRATIONS 2/4

■ La Réserve sanitaire s'occupe de tout !

- Réservations : train, avion, hébergement, location de véhicule, ...
- Peu de frais de mission pour le réserviste (repas et essence)
- Mail de début en mission envoyé avec toutes les informations nécessaires avant le départ (et de fin au retour de mission)

■ Consignes en mission à respecter

- La mission commence du départ du domicile jusqu'au retour à domicile
- En mission 24h/24 : **même sur les temps de repos !**
- Respect des consignes de sécurité sur certains territoires : déplacement à plusieurs, respect d'un couvre-feu, ...
- Comportement éthique en adéquation avec les valeurs de la Réserve sanitaire : respect des équipes sur place et de la population locale, tenue correcte exigée, ... à tout moment de la mission (avion, hôtel, ...).

Les réservistes sanitaires représentent l'Etat français



LES OPÉRATIONS 3/4

■ Plusieurs types de mission

- Renfort hospitalier (services urgences, réanimation, bloc, dialyse, chirurgie, maternité, régulation, ...)
- Campagne de vaccination
- Renfort d'une ARS (épidémiologie, CRAPS, ...)
- Réponse téléphonique (aide aux victimes, à leurs proches et à la population)
- Evacuation sanitaire
- Renfort médico-psychologique
- Renfort administratif au siège de Santé publique France
- Mission d'expertise et de coordination
- ...

■ En France métropolitaine

■ En outre-mer

■ A l'international



LES OPÉRATIONS 4/4

■ Missions en France métropolitaine

- Briefing organisé sur place par l'établissement en cas de renfort hospitalier

■ Missions en outre-mer

- Organisation d'un briefing au départ de la mission dans les locaux de Santé publique France
- Organisation d'un débriefing au retour de la mission dans les locaux de Santé publique France

Le briefing et le débriefing font partie intégrante de la mission et sont obligatoires

■ Missions internationales

- Organisation d'un briefing au Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Missions pour les membres de la Task Force Sanitaire Internationale
- Possibilité d'envoi d'alertes par mail à l'ensemble du vivier selon la mission

Tout volontaire recevant une alerte peut candidater s'il est intéressé, disponible et possède les compétences demandées

LA TASK FORCE SANITAIRE INTERNATIONALE

- Collaboration entre Santé publique France et le Centre de Crise et de Soutien du ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Réponse à des situations sanitaires d'urgence à l'étranger
- Vivier pré-identifiés et formés à ce type de mission
- La Réserve sanitaire sélectionne les réservistes à intégrer dans ce vivier



MEAE – Juin 2023

EXEMPLE D'UNE OPÉRATION INTERNATIONALE : MISSION RENFORT PROCHE-ORIENT



Dans le cadre du soutien apporté par la France au Proche-Orient suite aux attaques terroristes survenues en Israël au mois d'octobre 2023, le porte-hélicoptères amphibie Dixmude a appareillé sur les côtes égyptiennes pour prendre en charge les civils blessés qui ont pu être transportés et afin de les orienter vers les hôpitaux alentour

- 6 alertes envoyées
- 4 rotations organisées : opération du 24 novembre 2023 au 27 janvier 2024
- 84 réservistes sanitaires mobilisés sur le Dixmude
- 1 réserviste sanitaire mobilisé en métropole pour assurer le renfort psychologique des réservistes sur place en cas de besoin
- 6 réservistes sanitaires mobilisés en renfort administratif au siège de Santé publique France

○



Equipe de la 4^{ème} rotation



L'INDEMNISATION

- Indemnisation des missions et formations en fonction du statut d'exercice professionnel et de la profession
 - Forfait journalier fixé par le Conseil d'administration de Santé publique France

- Indemnisation versée 1 à 2 mois après le retour de mission
 - Versée une fois le service fait (mission terminée)
 - Bulletin de salaire envoyé par courrier
 - Indemnisation imposable à déclarer à l'administration fiscale
 - Indemnisation à déclarer à France Travail (ex Pôle emploi) pour les demandeurs d'emploi

- Indemnisation du réserviste ou de son employeur pour les agents publics et salariés de droit privé selon les modalités propres à ces statuts

- Remboursement des frais de mission (formulaire à compléter au retour de la mission)

Informations complémentaires disponibles sur le site de Santé publique France

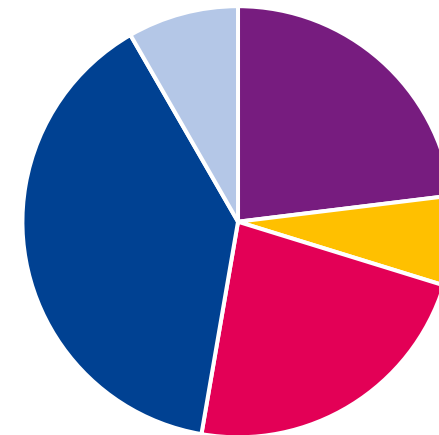
LES MÉDECINS GÉNÉRALISTES DANS LA RÉSERVE SANITAIRE

- **3 444 médecins généralistes inscrits (sur un vivier de 69 695 volontaires)**
 - Dont 319 médecins généralistes engagés c'est-à-dire ayant signé un contrat d'engagement avec Santé publique France

- **Indemnisation des médecins généralistes**
 - Agents publics, salariés de droit privé et sans employeur : 300 euros bruts/jour de mission ou formation
 - Libéraux : 399 euros bruts/jour de mission ou formation
 - Internes : 250 euros bruts/jour de mission ou formation
 - Retraités : 240 euros bruts/jour de mission ou formation

- **Exemples de mobilisation des médecins généralistes**
 - Campagne de vaccination
 - Renfort hospitalier : régulation, service de médecine, urgences, ...
 - Renfort d'une ARS (ex : épidémie de choléra)
 - ...

Représentation des médecins généralistes par statut d'exercice professionnel



■ Agents publics/salariés privés ■ Internes ■ Libéraux ■ Retraités ■ Sans employeur



LA RÉSERVE SANITAIRE EN PHOTOS ...



LES FORMATIONS



Journée d'information de Rennes – Octobre 2023



Journée d'information de Marseille – Juin 2023



Journée d'information de Paris – Novembre 2023

De gauche à droite :
Caroline SEMAILLE, directrice générale de Santé publique France
Murielle FAYOLLE, responsable de la cellule Formation
Loïc GROSSE, directeur de la Direction Alerte et Crise



Journée d'information de Paris – Novembre 2023



Exercice terrain – Juin 2023



Exercice terrain – Octobre 2023



Séminaire des référents et logisticiens – Décembre 2023



Séminaire des référents et logisticiens – Décembre 2023



Stage des référents et logisticiens – Juin 2023



Stage des référents et logisticiens – Septembre 2023



LES MISSIONS



Equipe en renfort du CH de Mayotte lors du briefing de mission à Santé publique France
Juin 2023



Briefing de l'équipe de mission renfort crise de l'eau à Mayotte
par Catherine LEMORTON, responsable de la Réserve sanitaire à Santé publique France
Novembre 2023



Equipe en renfort des hôpitaux de Guyane après le briefing de mission à Santé publique France
Juin 2023



Briefing de l'équipe en renfort du CH de Mayotte
par Frédérique MANIFICAT, responsable de la cellule Opérations à Santé publique France
Juillet 2023



Rattrapage vaccinal en milieu scolaire – Mayotte – Mars 2023



Equipe en renfort des services d'urgences et de périnatalité – Mayotte – Novembre 2023



Equipe en renfort au CHOG – Décembre 2023



Réservistes en renfort de l'hôpital Nord Franche Comté
Novembre 2023



Réservistes en renfort de l'hôpital du Mans
Août 2023



MERCI DE VOTRE ATTENTION